

**Les demandes d'inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes dès le 15 juin 2023.**

Cette démarche est obligatoire pour tous les élèves (y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes).

# TRANSPORT SCOLAIRE

*S'inscrire ou renouveler en ligne*  
[www.transavold.com](http://www.transavold.com)

## > Gérer son espace personnel

- Accéder au site internet [www.transavold.com](http://www.transavold.com) sur la page "circuits scolaires"
- Se connecter et/ou créer son espace personnel
  - Si vous avez déjà créé un espace personnel, reprenez votre identifiant.
  - Si vous l'avez perdu cliquez sur « Mot de passe ou identifiant oublié(s) ? ».
  - Une fois connecté, cliquez sur « inscription scolaire » et passez à l'étape « Demande d'inscription scolaire ».
  - Si vous n'avez pas d'espace personnel, cliquez sur : « Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer ». Créez-vous un identifiant et un mot de passe.
- Lors de la création d'un compte, cliquer sur « inscription scolaire » renseignez les coordonnées de votre foyer demandées (cela nous permettra de vous contacter nécessaire).



## > Inscrire ou réinscrire son (ses) enfants

- Munissez-vous d'une photo (pour une 1ère demande) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Cliquez sur « faire une nouvelle demande ». Renseignez les informations demandées et suivez les étapes pour l'inscription aux transports scolaires.
  - Si vous avez un autre enfant à inscrire, répétez cette étape en cliquant sur « faire une nouvelle demande ».
  - Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.
- Vous recevrez un e-mail de confirmation, vous indiquant les prochaines étapes de votre dossier.
  - Si vous recevez un e-mail de refus, veuillez contacter votre agence.
  - Si votre demande est acceptée, vous pouvez alors procéder au paiement afin de mettre à jour votre carte de transport.

## > VOTRE INSCRIPTION EST TERMINÉE APRES LE PAIEMENT

### Bon à savoir

La carte scolaire « Simplicité » est à conserver chaque année et durant toute la scolarité de l'élève. Après accord de la demande, les droits

sont réactivés sur celle-ci. Pour les nouveaux arrivants, la carte sera à retirer à l'agence Transavold à Saint-Avold ou à la Maison France Services à Morhange.

